

Monsieur le Maire expose que le budget primitif pour 1977 qui vient d'être voté prévoit la réalisation de deux emprunts pour l'exercice 1977 -

- | | |
|---|-------------|
| 1) acquisition immeuble pour réserve foncière | 140.000 Frs |
| 2) achèvement Centre Médico-Social | 200.000 Frs |
| (complément et financement) | |

Ces sommes sont inscrites en dépenses et en recettes au B.P. 77. D'autre part, en exécution de la délibération de ce jour, décidant une participation maximum de 120.000 Frs à l'Office d'H.L.M. de Mthe & Melle pour la construction des locaux techniques de la Gendarmerie, il convient de prévoir la réalisation d'un emprunt de 120.000 Frs n 1978.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- Le Maire est invité à prendre toutes dispositions utiles afin de réaliser auprès des organismes prêteurs et en un premier temps auprès de la Caisse d'Epargne de NANCY, la réalisation des prêts suivants :

- en 1977 -

- | | |
|--|-------------|
| - acquisition d'immeuble pour réserve foncière | 140.000 Frs |
| - complément de financement pour construction Centre Médico-Social | 200.000 Frs |

- en 1978 -

- | | |
|---|-------------|
| - participation à verser à l'Office d'H.L.M. de M.M. pour la construction d'un casernement de Gendarmerie | 120.000 Frs |
|---|-------------|